

Règlement du concours "Ma boutique Etsy en français"

Article I : Organisation

Etsy Germany GmbH société de droit allemand dont le siège social est situé Ritterstrasse 12 – 14D-10969 Berlin - Allemagne, organise en France un concours intitulé "Ma boutique Etsy en français", à compter du 2 février 2012 et jusqu'au 25 mars 2012.

Article II : Participation

La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique majeure, domiciliée en Europe, disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide, à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille.-La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Toute participation au concours incomplète, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Tout participant s'engage à respecter les conditions d'utilisation d'Etsy « do&don't » (<http://www.etsy.com/help/article/483>). Si le participant ne respecte pas les conditions d'utilisation d'Etsy, et qu'il en porterait préjudice à un tiers et que ce tiers se retourne contre Etsy. Etsy se réserve le droit de se retourner contre le participant.

Article III : Modalités

Pour participer, l'internaute devra ouvrir une boutique Etsy en français sur Etsy.com (gratuit). Le joueur devra se rendre sur la page spéciale du concours (<http://www.etsy.com/concours>) et compléter le champ spécial avec l'adresse de sa boutique Etsy récemment ouverte. Une liste des étapes à suivre pour que la boutique soit prise en compte pour le tirage au sort sera affichée sur la page du concours (<http://www.etsy.com/concours>). Pour que sa participation soit valide, la boutique Etsy de l'internaute devra comprendre un minimum de 8 articles (soit 8 produits différents mis en vente) traduit en français avant le 25 mars 2012.

Les modalités du concours et le lien de participation seront annoncés sur le blog français d'Etsy (<http://www.etsy.com/blog/fr/>) le 2 Février 2012.

Les participants qui auront rempli les conditions de participation pourront demander le remboursement de leur frais de mise en vente de leurs 8 articles exigés à concours@etsy.com : cette demande devra porter en référence l'email attaché à sa boutique Etsy et le lien de chacun des 8 produits. Toute demande de remboursement non complète sera refusée.

Tous les produits ajoutés et mis en vente dans la boutique Etsy qui ne seraient pas l'œuvre de l'internaute pourrait voir la participation de celui ci annulée. Les produits soumis devront en outre respecter les « Conditions générales d'utilisation » d'Etsy.com (<http://www.etsy.com/policy/terms>) et les règles de respect de la vie privée (<http://www.etsy.com/policy/privacy>).

En parallèle, les internautes qui relayeront le concours sur leur blog ou site internet, en mettant un lien vers la page d'annonce du concours (URL) et la bannière du concours, entre le 2 Février 2012 et le 25 Mars 2012 pourront participer à un tirage au sort et tenter de gagner un bon d'achat de 200 euros à dépenser sur etsy.com. La participation des internautes sera identifiée via Google analytics, sur les liens pointant vers la page d'annonce du concours et qui auront affiché la bannière.

Article IV : Dotation

Le prix est un voyage de cinq jours et 4 nuits à New-York (Etats-Unis) pour 2 personnes d'une valeur maximale de 2 000 euros. Ce voyage comprend le transport aller-retour Paris – New-York et l'hébergement pour 4 nuits dans un hôtel 2** + ou 3*** sous réserve de disponibilité. N'est pas compris dans le prix le transfert domicile/aéroport et aéroport / domicile, les consommations, les repas et autres frais liés au voyage. Une liste précise de ce qui est compris dans le prix sera envoyée au gagnant une fois qu'il aura été tiré au sort.

Le prix doit être utilisé entre le 16 octobre 2012 et le 14 Décembre 2012 ou entre le 16 Janvier 2013 et le 14 Avril 2013 (Hors période scolaire).

Article V : Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué par un huissier et désignera le gagnant du voyage à New York ainsi que du bon d'achat de 200 euros valable sur Etsy.

Les gagnants seront informés par ETSY des résultats par email. Sans réponse de leur part dans un délai de 8 jours à partir de la confirmation de leur gain, les gagnants seront disqualifiés. Dans ce cas les prix reviendront aux suppléants et ainsi de suite. Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, Etsy Germany se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente. Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le mail du concours pour l'envoi de leurs lots. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

Article VI : Dépôt légal

Le règlement est déposé via www.reglement.net, SCP Level - Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés - 15, Passage du Marquis de la Londe- 78000 - Versailles. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site www.reglement.net. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au concours. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du concours à l'adresse suivante :

Etsy Germany
Grand concours "Ma boutique Etsy en français"
Ritterstrasse 12 – 14D
10969 Berlin
Allemagne

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du concours (<http://www.etsy.com/concours>). Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

Article VII : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Etsy Germany décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Article VIII : Litiges et responsabilités

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Etsy Germany tranchera souverainement tout litige relatif au concours et à son règlement en accord avec la SCP Level - Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. Etsy Germany se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Etsy Germany pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse,

le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes. Le présent jeu est hébergé par le site Internet Etsy. Chaque Participant devra respecter les conditions d'utilisations du site Internet Etsy. Le Participant reconnaît par ailleurs être informé des conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité du site Internet Etsy qui peuvent être consultées directement sur le site Internet Etsy. Le siège social d'Etsy est situé au : Ritterstrasse 12 – 14D 10969 Berlin Allemagne.

Article IX : Remises de lots

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent Etsy Germany à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou Internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. Etsy Germany ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés en instance postale ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis à Etsy Germany. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot. Le voyage remporté par l'internaute ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation ou d'un dédommagement auprès de Etsy Germany.

Article X: Droits des photos et des créations

Les gagnants cèdent gratuitement à Etsy Germany et à ses éventuels partenaires les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et de leur boutique et de ses créations, pour toute exploitation, sur tous supports (électronique, presse papier, exposition, projection, etc....). Cette autorisation d'exploitation est accordée pour une durée de 1 (un) an à partir de la réalisation des créations. Elles ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes. Le participant garantit qu'il détient les autorisations relatives à l'utilisation à toutes fins commerciales et publicitaires de sa création. Les créations soumises devront en outre respecter les « Conditions générales d'utilisation » d'Etsy.com (<http://www.etsy.com/policy/terms>) et les règles de respect de la vie privée (<http://www.etsy.com/policy/privacy>).

Article XI: Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile

Article XII: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à Etsy Germany.

Article XIII : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

